

Législature 2021-2026

Séance du 14 septembre 2023 Communication du Conseil communal au Conseil général

N°54

Fondation Cherpillod – prestation ARCADES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Les communes de la Broye fribourgeoise ont mandaté il y a plusieurs années la Fondation Cherpillod et son programme ARCADES.

ARCADES a pour but d'accompagner les jeunes de 12 à 25 ans dans leur insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que dans leur projet personnel et/ou collectif en leur permettant de développer leurs ressources et compétences. Le coût annuel de cette prestation était de CHF 5.00/habitant.

En juillet 2023, ASCOBROYE, insatisfaite des prestations fournies, a résilié le contrat avec la Fondation Cherpillod pour la prestation ARCADES et a demandé au Réseau Santé Social Broye fribourgeoise d'étudier la reprise de cette prestation à partir de 2025. RSSBF a confirmé son intérêt de développer cette prestation à partir de 2025.

Afin de gérer la transition et pour maintenir l'accompagnement et le soutien de nombreux jeunes habitant la Commune et concernés, la prestation sera assurée par la Commune, avec un poste à durée déterminée (1 an) financé par le montant actuel de subvention alloué à la prestation ARCADES, CHF 5.00/habitant.

Une annonce paraîtra dès la semaine prochaine dans la presse et les réseaux pour le recrutement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Yves Blanc, Dicastère de la formation, du sport et de la cohésion sociale